

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 16

JUIN 1985

CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 16

JUIN

1985

S O M M A I R E

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Pages

3 -	Propos du Maire
5 -	Budget Primitif 1985
10 -	Délibérations du C.M.
16 -	Le provisoirs a duré II ans
21 -	Repas des Anciens
23 -	Fleurissement de la France
23 -	Jurés d'Assises
24 -	Assainissement
26 -	S.M.E.S.S.A.V.
28 -	Décharge communale
30 -	Permis de construire
35 -	Statistique sur l'eau
40 -	Répartition des impôts
41 -	Ordures ménagères
42 -	Fête des Mères
43 -	Huit mai
44 -	S.I.R.C.A.T.
47 -	Recensement militaire
48 -	Services publics
50 -	Garderie scolaire
51 -	Voirie
53 -	Etat civil
56 -	La Mairie à votre service
58 -	Histoires drôles .

-o-o-o-o-o-o-o-o-

PROPOS DU MAIRE

Ce premier semestre 1985 a vu le projet de construction d'une école maternelle passer au stade de la réalisation et un bâtiment pouvant accueillir 2 classes sortira bientôt de terre.

En effet, lors des dernières élections municipales, notre profession de foi faisait état de cette construction.

A ce moment là une classe aurait suffi, mais le nombre d'enfants augmentant l'Inspection Académique a créé un deuxième poste de maternelle. Aussi il n'était plus question de temporiser pour la réalisation de cette école. Une seule autre solution était envisageable : celle de demander un autre préfabriqué, mais son implantation n'aurait pas été possible, faute de place. De plus, ces constructions d'attente ne sont ni belles, ni confortables.

Les premiers travaux ont débuté par des sondages de terrain effectués par l'Entreprise Rhodanienne. L'appel d'offres se fera dans les mois qui viennent. Notre souci sera de faire travailler le plus possible d'entreprises de la région.

Un point noir : le financement. Les subventions sont maigres (169.000 F par classe), une seule pour l'instant étant acquise, le coût de 2 000 000 de F.

pèsera lourd sur les finances communales. Aussi il n'est pas impossible que les impôts locaux soient relevés pour 1986. Le principal c'est que les enfants soient bien dans les nouveaux bâtiments et surtout apprennent à aimer l'école.

Les travaux de révision du Plan d'Occupation des Sols se poursuivent et la fin de l'année verra la publication de l'enquête publique. Ce qui est certain, c'est qu'il y aura un freinage pour les constructions nouvelles : 10 à 15 par an doivent suffire.

D'autres travaux ont été effectués, surtout en voirie. Les pages suivantes du Bulletin vous en informent.

Bientôt, beaucoup d'entre vous prendront quelques jours de vacances. Je leur souhaite bon repos et bonne détente, puis bon courage pour la reprise de leurs activités.

Je souhaite également aux jeunes terminant leurs études de trouver rapidement, après un repos bien mérité, l'emploi convenant à leurs connaissances et à leur désir.

-o-o-o-o-o-o-o-

BUDGET PRIMITIF 1985

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	138 600
dont Combustibles	100 000
Fournitures Scolaires	15 000
Fournitures de bureau	15 000
soit : 5,43 %	
Frais de personnel	550 000
dont Charges Sociales	125 000
soit : 21,53 %	
Impôts et taxes	2 500
soit : 0,01 %	
Travaux et Services extérieurs	436 118
dont entretien des bâtiments	48 118
entretien voirie et réseaux	160 000
Electricité, eau, gaz, assainissement	200 000
soit : 17,07 %	
Participations et contingents	422 384
dont aide sociale	135 334
contingent service incendie	20 000
participation aux charges communales	260 000
soit : 16,54 %	

Allocations, subventions	18 100
soit : 0,71 %	
Frais de gestion générale	156 400
soit : 6,12 %	
Frais financiers	557 380
dont remboursement d'intérêts	552 380
soit : 21,82 %	
Prélèvements pour dépenses d'investissement	273 033
soit : 10,69 %	
TOTAL	2 554 465

RECETTES :

Produits de l'exploitation dont ventes de produits ou de services	115 000
soit : 4,50 %	
Redevances des ordures ménagères	100 000
soit : 4,50 %	
Produits domaniaux dont location des immeubles	5 000
soit : 0,27 %	
Produits financiers	6 850
soit : 0,26 %	

Recouvrement, subventions	264 500
dont droit de raccordement assainissement	208 000
Subventions	50 000
Soit : 10,35 %	
Dotations reçues de l'Etat	895 009
Soit : 35,03 %	
Impôts indirects	16 350
Soit : 0,64 %	
Impôts indirects autres que contributions	10 000
soit : 0,39 %	
Contributions directes dont produits des contributions	1 239 756
soit : 48,53 %	
TOTAL	2 554 465

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Remboursement d'emprunt	236 750
soit : 6,15 %	
Travaux sur Bâtiments (école)	2 100 000
soit : 54,59 %	
Voirie - S.I.V.O.M.	400 000
soit : 10,39 %	

Assainissement	900 000
soit ; 23,40 %	
Electrification	150 000
soit : 3,90 %	
Stade	30 000
soit : 0,7 %	
Acquisitions de terrains	30 000

TOTAL = 3 846 750

RECETTES :

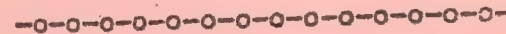
Subventions d'équipements, dons et legs	1 140 600
soit : 29,55 %	
Prélèvement sur recettes de fonc- tionnement	273 033
soit : 7,10 %	
Récupération de la T.V.A.	98 117
soit : 2,55 %	
Taxe locale d'équipement	800 000
soit : 2,08 %	
Produits des emprunts	2 220 000
soit : 57,71 %	
D.G.E.	35 000
soit : 0,91 %	

BUDGET TOTAL 1985

RECETTES et DEPENSES de FONCTIONNEMENT	= 2 554 465
RECETTES et DEPENSES d'INVESTISSEMENT	= 3 846 750
TOTAL	= 6 401 215

A noter que le Budget 1985 est nettement supérieur à celui de 1984 du fait des travaux d'investissement programmés :

- Construction d'une école maternelle
 - Nouvelle tranche d'assainissement
- d'où nécessité de contracter de nouveaux emprunts.



DELIBERATIONS DU C. M.

REUNION DU 19.02.1985

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ELECTRIFICATION RURALE / Programme 1984. Opération coup par coup /

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de travaux concernant la création du poste ESPI peut bénéficier d'une inscription sur les crédits d'électrification rurale du Programme 1984 du Fonds d'Amortissement - Tranche A, réservés aux opérations coup par coup. Le montant des travaux est de 100 000 F, T.T.C., la participation du F.A.C.E au taux de 70 % étant de 70 000 F.

SUBVENTION à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Chaumont d'Eyzin-Pinet. La participation moyenne des communes par élève a été pour 1984 de 520,00 F. Un élève de Chuzelles, Buthion Emmanuel, étant inscrit dans cet établissement, le Conseil vote une subvention de 520,00 Francs pour 1985.

SUBVENTION à la Chambre de Métiers de Vienne.

La participation de la commune, soit 3,2 % du coût de la formation, s'élève à 330,00 F par élève.

Quatre élèves, Abattu Alain, Bidaud Claude, Lamure Thierry, Vendeville Véronique, fréquentant les cours, le Conseil vote une subvention de 1.320,00 F au titre de l'année scolaire 1985.

CLASSE DE NEIGE : En réponse à la demande de Monsieur le Président du Sou des Ecoles, le Conseil Municipal précise qu'en vue de l'organisation éventuelle d'une classe de neige :

- la participation de la commune serait égale à celle allouée par le Conseil Général,
- que la commune n'envisage pas de faire l'avance de la subvention que le Conseil Général verserait en fin de séjour.

REUNION DU 27.03.1985

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Les taux des contributions directes sont inchangés par rapport à ceux de 1984., à savoir :

Taxe d'habitation	8,50 %
Taxe foncière sur propriétés bâties.....	II,20 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties.	57,94 %
Taxe professionnelle	15,10 %

BUDGET PRIMITIF 1985 :

Dépenses :

de fonctionnement	2 554 465 F
d'investissement	3 846 750 F
Total	6 401 215 F

Recettes :

de fonctionnement	2 554 465 F
d'investissement	3 846 750 F
Total	6 401 215 F

PROGRAMME DE VOIRIE 1985 :

Monsieur le Maire présente au Conseil le Programme de travaux de voirie établi par M. l'Ingénieur des T.P.E. pour 1985.

Travaux d'entretien	102 695,74 T.T.C.
Travaux de réfection	90 343,55 T.T.C.

REUNION DU 12.04.1985
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

EMPRUNT DE 500 000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne pour travaux d'ASSAINISSEMENT, Programme 1985. en 20 années.

EMPRUNT DE 150 000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne pour travaux d'Equipelement courant en 12 années.

ACTE D'ENGAGEMENT D'INGENIERIE pour construction de l'école maternelle. Cet acte d'engagement propose une offre forfaitaire de 206 175,85 F T.T.C. pour les co-contractants, savoir :

M. PENEL , architecte ,	55 %
M. SCHUT , mètreur ,	15 %
M. ZINK , I.C, CICF ,	14 %
M. MATHIEU, I.C. BAT ,	16 %

OUVERTURE D'UNE 2ème CLASSE ENFANTINE :

M. le Maire expose à son Conseil qu'au vu des effectifs prévus à la rentrée scolaire , M. l'Inspecteur d'Académie , et après avis du Conseil Technique Paritaire du 27 mars 1985 , envisage l'ouverture

d'une 2 ème classe enfantine et la transformation en école maternelle.

Le Conseil émet un AVIS FAVORABLE à cette mesure envisagée.

TRANSFERT DU BATIMENT PREFABRIQUE :

L'Entreprise Gilbert LEGER, de St-Innocent, Savoie, a établi un devis de 48 820,50 F pour le transfert du préfabriqué.

Le Conseil accepte ce devis.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE .

A la suite de la demande d'un projet de construction présentée par l'AFIPAEIM pour une maison d'accueil spécialisée à Seyssuel, le SIRCAT sollicite l'extension de l'objet du syndicat. L'article 2 du syndicat est ainsi modifié : Le Syndicat a pour objet l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation d'un centre d'aide par le travail, d'un foyer avec son unité de restauration pour débiles mentaux du secteur. Le Conseil émet un avis favorable à cette modification.

REUNION DU 6.06.1985

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ASSAINISSEMENT : Demande d'inscription au Programme du Département 1986 pour un montant de 1 000 000 F de travaux. Solliciter étude pour extension du réseau existant .

ASSAINISSEMENT : Le droit de raccordement à l'égout du lotissement Flavin est de 80 % du montant des travaux , soit : 61 070,35 x 80 % = 48 856,28 F. Les autres raccordements acquitteront la somme de 9 000 F

ASSAINISSEMENT : La Commune de Seyssuel sollicite l'accord de Chuzelles pour déverser son réseau EST dans le collecteur de notre commune. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande moyennant une participation aux dépenses de fonctionnement à établir avec le Service de la D.D.A.

CHEMIN NATIVEL : Madame Nativel accepte de céder à la commune le chemin lui appartenant . Les frais d'aménagement et d'élargissement seront étudiés avec les intéressés et le Syndicat des Eaux du Nord de Vienne.

HARMONIE DE SEYSSUEL : Elle organisera un cours de solfège à partir de la rentrée de septembre. Une salle lui sera réservée.

BUREAU DE CONTROLE pour travaux école maternelle : Quatre sociétés ont fait leurs offres de service; APAVE , CEP , SOCOTEC , VERITAS . La Société VERITAS (L+S : 1,95 % , A+S : 2,25 %) étant la moins disante est retenue.

EMPRUNT DE 975 000 Francs à la Caisse d'Epargne de Vienne pour la construction l'école maternelle en 20 années . Un emprunt complémentaire de 525 000 F. sera réalisé auprès de la Caisse Ecureuil.

PREFABRIQUE : Le Conseil général de l'Isère accepte de céder à la Commune le préfabriqué pour la somme de 7.000 Francs. Toutefois la Commune aura à acquitter la location de 10.000 F pour l'année scolaire en cours.

ELARGISSEMENT DE LA Voie communale N° 5 :

Monsieur Jean PEYROUX accepte de céder à la commune 176 m2 de terrain au prix de 5 F le m2 pour élargissement de la voie communale N° 5.

SANITAIRES : travaux à exécuter pour l'utilisation du préfabriqué comme local scolaire. Le devis présenté par M. DELAIRE se monte à 5 800 Francs H.T.

Le Conseil accepte ce devis .

COUR du Préfabriqué : Il y a nécessité de fermer cette cour pour la rentrée prochaine. Devis seront demandés aux artisans.

STADE : Il est également nécessaire de clore le stade. Devis seront également demandés pour le portail.

GARDERIE : Le Conseil envisage d'organiser une garderie à la prochaine rentrée scolaire . Cette question est à l'étude.

FETE FORAINE : Monsieur LOURDIN , forain, a remis la somme de 350 Francs pour occupation de la place. En 1986, il ne pourra installer ses manèges sur la grande place qu'après entente avec les commerçants du marché .

+++++

LE PROVISOIRE A DURE 11 ANS

Le 14 Septembre 1974, M. Le Maire de CHUZELLES recevait de l'académie une lettre annonçant la nomination d'une institutrice, suite à la création d'une classe enfantine.

La rentrée des classes étant 4 jours plus tard, il fallait trouver un local pour héberger tous ces jeunes élèves.

Dans l'immédiat, c'est la grande salle de la Mairie qui était aménagée pour les recevoir.

Plusieurs solutions seront ensuite envisagées pour conserver le bénéfice de cette création.

Entre autre, la fermeture du préau du groupe scolaire ou la surélévation de celui-ci.

Pour des raisons administratives et financières, ainsi que des délais trop longs, ces aménagements n'ont pas été retenus.

Le préfabriqué, que tout le monde connaît, restait donc l'ultime ressource de la Commune et un bâtiment à deux classes était édifié dans la cour de l'école en Octobre 1974.

Ce bâtiment démontable était loué à la Commune par le Département pour le modique loyer de 1 000 Frs par an. Cette charge ayant été portée à 10 000 Frs en Avril 1983, le Conseil Municipal a été amené à envisager une construction en dur qui répondra mieux aux besoins de la population scolaire et des enseignants. Dans sa réunion du 26 Avril 1983, CHUZELLES pose sa candidature pour remplacer ce bâtiment préfabriqué qui, malgré certains inconvénients, a été la solution qui a permis à nos jeunes enfants de faire une rentrée satisfaisante dans leur école.

Dans notre dernier bulletin nous vous faisons partager nos problèmes à propos du financement de cette opération. Depuis la loi de décentralisation, les constructions scolaires ne sont pas subventionnées par l'Etat, seul le Conseil Général aide les communes à financer ces équipements.

L'emprunt sera encore la solution qui nous permettra de réaliser un bâtiment moderne qui, nous l'espérons, aura une architecture s'intégrant avec le groupe scolaire actuel.

Vous en trouverez une image à la suite de cet article.

La création d'une deuxième classe maternelle étant effective à la prochaine rentrée scolaire, nous allons construire un bâtiment de près de 400 m² qui comprendra deux classes ainsi qu'une salle de jeux, une salle de repos, une tisanerie, des sanitaires et un préau couvert qui reliera le groupe scolaire.

Les formalités administratives étant en cours, cette réalisation devrait commencer après les vacances d'été et il serait souhaitable qu'elle soit terminée pour le plus tôt possible.

Pendant la construction de ce bâtiment, il va de soi que l'école continuera.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé d'acheter le préfabriqué au Département qui le cède à la Commune pour la somme de 7 000 Frs (moins cher qu'un an de location).

Il nous faut le démonter et le transporter sur un terrain communal afin de le reconstruire dans de bonnes conditions.

Il sera donc édifié dans le jardin de l'ancienne école, et, abritera pendant le temps nécessaire à la nouvelle réalisation, deux classes de l'école primaire, ceci à la rentrée prochaine.

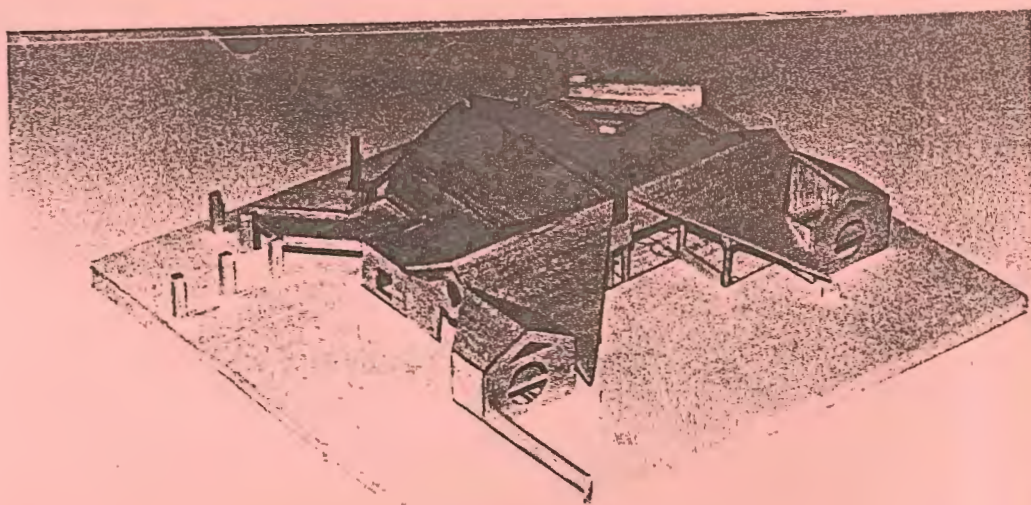
L'Entreprise SIMON de CHUZELLES a réalisé la plateforme et M. ABEL-COINDOZ a coulé le socle sur lequel reposera cette construction et bâtit les sanitaires qui n'existaient pas à l'intérieur de ces locaux.

Le démontage est prévu pour le 17 Juin pendant une durée de quinze jours. Pendant ce temps, les tout petits seront accueillis dans une salle de classe libre au groupe scolaire.

En raison du type préfabriqué du bâtiment, le Conseil Municipal a fait appel à une entreprise spécialisée dans ce genre de travail. Les employés communaux, le personnel enseignant et les conseillers municipaux se chargeront de transporter le mobilier scolaire et tout le matériel se trouvant dans cette classe.

Après tout ce remue ménage, lorsque tout sera en place et la nouvelle construction terminée, les deux salles du bâtiment préfabriqué seront mises à la disposition des associations qui en feront la demande.

Nous espérons donc de bonnes études à de nombreux jeunes chuzellois dans cette importante réalisation et nous leur souhaitons d'apprendre à être de bons citoyens compétents dans leur avenir.



REPAS DES ANCIENS

C'est au cours d'un dimanche de Janvier qu'une belle journée d'amitié se déroula comme par enchantement.

Ce jour là, le Conseil Municipal offrait comme chaque année, un repas aux anciens de notre commune.

C'est pour saluer toute cette assemblée présente, environ 80 personnes, anciens, membres du Conseil Municipal, employés communaux, que le Mille-Club avait mis son habit de fête, car, qu'elle ne fut pas la surprise des arrivants de le trouver transformé en une coquette salle de restaurant où tout scintillait de mille feux.

C'est dans la plus grande cordialité que les convives dégustèrent un succulent repas de roi préparé par le Chuzellois Y. DECLERK et servi par son équipe avec la plus parfaite dextérité et la plus grande gentillesse.

Au cours du repas, Monsieur CHAINTREUIL remercia les personnes présentes, eut une pensée pour les absents et rendit hommage à Madame NATIVEL qui adressa des remerciements à la Municipalité.

En fin de repas, la Société Musicale Viennoise "La Cigale" interpréta divers morceaux de son répertoire.

Lorsque les mandolines, fort applaudies, se turent, les chansons de nos anciens, fort satisfaits de leur journée fusèrent ici et là.

Tard dans la soirée, l'on se sépara à regret, heureux d'avoir passé en compagnie d'amis, une agréable journée.

A noter que les Conseillers Municipaux rendirent visite aux Anciens de CHYZELLES âgés de plus de 70 ans qui n'avaient pu assister au repas afin de leur remettre le traditionnel colis et leur prouver qu'ils n'étaient pas oubliés.

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Malgré un hiver rigoureux, la commune a tout de même été bien fleurie ce printemps dernier.

Nous devons cependant déplorer que, pour la première fois depuis l'origine du fleurissement, des plantes aient été arrachées par des malfaisants.

Le concours est bien entendu reconduit; les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au 14 Juillet.

:-:-:-:-

J U R E S D' A S S I S E S

LISTES PREPARATOIRES

DU JURY CRIMINEL

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu à la Mairie de SEYSSUEL en présence des représentants des communes de SERPAIZE et de CHUZELLES.

Il fallait désigner 9 candidats. Pour CHUZELLES, le hasard a choisi les noms de M. DANJOUX Emile à Pauphile et de M. MOLIMARD Paul aux Pins.

ASSAINISSEMENT

La canalisation principale de notre réseau d'égout est terminée jusqu'à la limite de la ville de VIENNE, par la vallée de Leveau.

La quatrième tranche, qui nous a été accordée pour un montant de 900 000 Frs, permettra le raccordement des hameaux de Pauphile et de Boussole dont les effluents sont actuellement déversés dans le ruisseau tout proche. Cette solution ne pouvait être que temporaire.

D'autres quartiers en extension ou à population élevée risquent d'avoir des problèmes d'assainissement dans un délai relativement rapproché ; Le Conseil Municipal a demandé l'inscription de la Commune pour une cinquième tranche de 1 000 000 Frs.

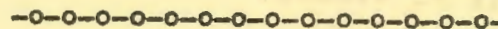
Actuellement les travaux qui se réalisent du village à St-Maurice concernent les raccordements des maisons existantes à l'égout réalisé par le promoteur du lotissement "Le Plein Sud".

Une petite longueur vient de se terminer, chemin des Martinières, à la demande de la Commune et avec une participation de 80 % de la dépense par M. FLAVIN pour raccorder les trois maisons de son lotissement. Les habitations existantes situées sur cet égout seront branchées elles aussi.

A l'étude, la construction d'une canalisation à St-Hippolyte pour desservir les habitations ROMET et BLAIN. Cette réalisation est subordonnée à l'acquisition par la commune d'une bande de terrain de 3 m de largeur de la propriété CHARDON, le long du chemin qui relie ces maisons à la route départementale. Ces travaux sont fait conjointement avec le syndicat des Eaux qui doit déplacer la canalisation d'eau alimentant ces logements. Les services P. T. T. doivent profiter de la tranchée ouverte pour y placer un cable de téléphone, ce qui supprimera les poteaux supportant la ligne aérienne. Cette opération, en outre, aura l'avantage d'élargir le chemin qui appartient à Mme NATIVEL qui accepte de le céder à la Commune.

En ce qui concerne le règlement et pour le bon fonctionnement de l'égout, il est rappelé que seules les eaux usées et les rejets des fosses septiques doivent être déversés dans la canalisation, à l'exclusion des eaux pluviales, y compris celles des toitures.

Toutes les habitations se trouvant sur le trajet du collecteur doivent obligatoirement s'y raccorder et acquitter un droit de raccordement qui est, actuellement, de 1 500 Frs pour les maisons existantes et de 5 500 Frs pour les constructions nouvelles.



SMESSAV

S.M.E.S.S.A.V. : Syndicat mixte, équipement scolaire et sportif agglomération viennoise.

Ce Syndicat, créé en 1979 et regroupant 18 communes ainsi que le district de VIENNE, organise une répartition des frais entre celles-ci proportionnellement à leur nombre d'habitants et d'élèves.

Cet organisme a permis les réalisations suivantes :

- Le collège "Georges Brassens" de PONT-EVEQUE en 1981 et son gymnase en 1984.
- Le collège de l'Isle en 1983.
- L'aménagement d'un terrain de sport pour le collège de l'Isle à la rentrée 85/86, dans l'attente de la programmation d'un gymnase.

3044 élèves sont répartis entre les 4 collèges de la façon suivante :

- 1024 élèves au collège de SEYSSUEL, dont 534 pour le district et 490 pour les communes de CHASSE/RHONE, CHUZELLES, LUZINAY, VILLETTE DE VIENNE.

.../...

- 617 élèves à PONT-EVEQUE : dont 344 pour le district et 273 pour ESTRABLIN, MOIDIEU DETOURBE.

- 584 élèves à l'Isle : dont 352 pour le district et 232 pour CHONAS L'AMBALLAN, COTES-D'AREY, JARDIN, MONSTEROUX milieu, MONTSEVEROUX, St-SORLIN.

- 819 élèves à Ponsard : dont 646 pour le district et 173 pour EYZIN-PINET, OYTIER St-OBLAS, SEPTEME, MEYSSIEZ, CHALON.

Pour notre commune qui compte 68 élèves à SEYSSUEL et 1 à PONSARD, la quote-part aux frais de fonctionnement et d'installations sportives d'accompagnement s'est élevée à 99 243, 66 F en 1984.

DECHARGE COMMUNALE

Nous regrettons qu'il y ait encore tron de papiers ou sacs plastique déposés alors que le vent se charge de les répandre aux alentours !

Nous remercions les riverains qui ont consacré beaucoup de leur temps pour nettoyer les abords.

D'autre part, nos employés communaux ont ramassé pas moins de deux camions de décharges sauvages dans la vallée de Leveau.

Nous tenons à renouveler notre appel afin que tous nous fassions un effort pour le bien-être et la propreté de la commune.

.../...

Les camions de villages environnants, profitant de la nuit pour venir se décharger à CHUZELLES, la Municipalité a dû prendre rapidement la décision de fermer tout accès à la décharge en dehors des heures habituelles d'ouverture de la carrière.

Cependant, afin de ne pas pénaliser les habitants, en dehors de ces heures d'ouverture, un emplacement avec une murette a été aménagé pour recevoir les déblais.

L'Entreprise ROMET en assurera l'entretien.

ECOLE

ECOLE
-o-o-

Nous apprenons avec regret le départ de Mme GARDE, nommée sur sa demande à Vienne, et lui souhaitons bonne installation dans son nouveau poste.

A la rentrée, également sur sa demande, Mme CANAL enseignera en classe élémentaire, remplaçant Mme GARDE.

Pour l'école maternelle, une première nomination est intervenue et nous saluons l'arrivée de Mme GARCIA venant d'Heyrieux. Une autre institutrice sera nommée dans la deuxième quinzaine d'Août.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° de la demande	Nom, prénom du demandeur	Nature de la construction	Lieu-dit	Date du Permis
38-110-84-387	CORDIER Jean-Pierre	maison individuelle	Les Serpaizières	22.01.85
388	PITTONI Jean-Claude	" "	Les Rives de la Sevenne n°5	22.01.85
389	PERRET Edgar	" "	Plein Sud n° 1	22.01.85
390	FRANCHI Giuseppe	bâtiment démontable pour bureaux et sanitaires	Les Serpaizières	
391	BARRIER Michel	maison individuelle	Plein Sud n° 5	22.01.85
38-110-85-V-1001	MEILLAT Gilbert	" "	Leveau	21.02.85
1002	MCYROUD Charles	" "	Plein Sud n° 24	07.02.85
1003	LEBRUN Jean	" "	Chemin du Royer	19.02.85
1004	MEYNARD Bruno	" "	Plein Sud n° 23	28.02.85
1005	GARAGE des PINS-FANJAT Emile	aménagement	Les Pins	29.03.85
1006	GONTHIER Jean-Paul	maison individuelle	Les Rives de la Sevenne n° 1	19.02.85
1007	CCRAZZOL René	" "	Plein Sud n° 17	19.02.85
1008	CAMUZET Didier	" "	Plein Sud n° 20	22.03.85
1009	RIVOIRE Gilbert	" "	Les Pins	29.03.85
1010	DUBOIS Jean-Pierre	" "	Le Royet	22.03.85
1011	MARTEL Christiane	" "	Plein Sud n° 21	21.03.85
1012	DIGONNET Louis	garage	Boiron	28.03.85
1013	GARDAIS Jean-François	garage	Le Verdier	26.02.85
1014	S.A.R.L. DAUPHINE TRANSAC-TIONS	maison individuelle	Gruyère	

N° de la demande	nom, prénom du demandeur	Nature de la construction	Lieu-dit	Date du Permis
38-110-85-V- 1015	GARDETTE Patrick	garage	Chasson	
1016	BARRIER Michel	maison individuelle	Plein Sud n° 5	30.04.85
1017	RIEU Jean-Michel	" "	Plein Sud n° 19	
1018	MEYNARD Bruno	modificatif du 1004	Plein Sud n° 23	17.05.85
1019	MARTEL Christiane	rectificatif	Plein Sud n° 21	09.04.85
1020	COMMUNE DE CHUZELLES	groupe scolaire (classes)	Le Village	
1021	CAVELLINI Robert	modificatif	Pauphile	14.05.85
1022	TRILLAT Marcel	bâtiment agricole	Les Pins	
1023	CHAVARIN	maison individuelle	Les Martinières	
1024	COMMISSAIRE	" "	Gruyère	08.06.85
1025	GONIN Gilbert	" "	La Devillère	
1026	GRANADOS Alain	" "	Les Rives de la Sevenne	01.06.85
1027	REGAL Yves	" "	Les Dauphines	
1028	RODRIGUEZ Emmanuel	" "	Pauphile	
1029	BOURGUIGNON Joanny	transformation d'un bâtiment rural en habitation	Ste-Maxime	28.05.85
1030	MONCHARMONT Jack	maison individuelle	Les Pins	30.05.85
1031	RIEU Jean-Michel	modificatif	Plein Sud n° 19	31.05.85

Nous avons donc enregistré 36 demandes de constructions nouvelles ou de modifications de permis au cours du 1er semestre 1985.

C'est un chiffre très important pour notre commune. Si cette tendance devait se poursuivre, la population de CHUZELLES doublerait en 6 ans, en comptant 3 personnes par foyer et le nombre des habitations se multiplierait par 2 en 10 ans.

A l'avenir, il faudra mieux raisonner les possibilités de d'expansion de la commune, un développement aussi rapide remettrait en cause tous les équipements publics (eau, électricité, école, voirie, culture, loisirs, assainissement) et serait une charge financière trop lourde pour la population et la collectivité toute entière.

--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--

STATISTIQUE SUR L'EAU

Depuis de nombreuses années le problème de l'eau se pose : Consommation accrue, gaspillage, pollution et il est vraisemblable que dans les années de l'an 2000 ce problème sera crucial.

La consommation courante des ménages va vers les 300 l. jour et stagnera sans doute à ce niveau. A titre d'exemple, et pour Paris, vers 1700 chaque parisien disposait de 5 l. d'eau par jour, en 1789 de 14 l., en 1910 de 250 l. et en 1985 de 350 l.

Les grands consommateurs d'eau :

- 1°) - Les ménages (eau potable),
- 2°) - L'industrie,
- 3°) - L'agriculture,
- 4°) - La Navigation.

L'eau potable : Les communes urbaines consomment bien plus d'eau que les ruraux. C'est une eau qui est d'excellente qualité. Elle provient soit de captage de sources, de pompage dans les nappes phréatiques, ou de prélèvement direct dans les eaux superficielles.

C'est de loin la moins importante de toutes les consommations :

En milliards de m³ on consommait en France :

1,9 milliards de m³ en 1955, 2 milliards de m³ en 1960, 3 milliards de m³ en 1965, 4 milliards de m³ en 1970 et la prévision est de 7,5 milliards de m³ en 2050.

L'eau industrielle : C'est une consommation importante. Elle est prélevée soit dans les réseaux des collectivités publiques, soit directement.

La consommation d'eau industrielle était de :

6,5 milliards de m³ par an en 1955,

9,6 milliards de m³ par an en 1960,

12,5 milliards de m³ par an en 1965,

14 milliards de m³ par an en 1970,

30 milliards de m³ par an en 2050.

En prévision,

Il faut savoir que la confection de :

1 Tonne de lait nécessite 5 m³ d'eau,

1 Tonne de bière nécessite 50 m³ d'eau

1 Tonne de beurre nécessite 150 m³ d'eau,

1 Tonne de papier nécessite 200 m³ d'eau

1 Tonne d'acier nécessite 250 m³ d'eau

1 Tonne de rayonne nécessite 500 m³ d'eau

1 Tonne d'aluminium nécessite 1 300 m³ d'eau

1 Tonne d'hydrogène nécessite 2 750 m³ d'eau

L'eau agricole : Les végétaux sont de plus gros consommateurs d'eau que les hommes. Ils en rejettent une grande partie dans l'atmosphère.

Pourtant pendant 3 à 4 mois par an, ces végétaux souffrent de manque d'eau et ce fait est très connu des agriculteurs puisque cela influe sur le rendement.

En année normale, la consommation d'eau agricole peut être estimée de 1000 m³ à 1500 m³ an par hectare en terre irriguée.

Elle peut osciller de 500 m³ à 2000 m³ hectares/an et la moitié de cette eau est consommée pendant le mois de juillet.

8 milliards de m³ par an en 1955

9,5 milliards de m³ par an en 1960

11,5 milliards de m³ par an en 1965

14,5 milliards de m³ par an en 1970

40 milliards de m³ par an en 2050.

La navigation :

Elle exigeait :

- 1,3 milliards de m³ en 1955
- 1,3 milliards de m³ en 1960
- 1,4 milliards de m³ en 1965
- 1,5 milliards de m³ en 1970
- 2,5 milliards de m³ en 2050
(prévision)

Une enquête récente a montré que 2 millions d'habitants recevaient à leurs robinets de l'eau des nappes souterraines contenant plus de 50 mg/litre de nitrates ; donc très dangereux pour les nourrissons et les femmes enceintes.

La pollution de l'eau provient essentiellement :

- 1°) Des rejets urbains
(détergents, urines,
excréments humains)
- 2°) Des rejets industriels
- 3°) De l'agriculture par les
engrais (phosphates et
nitrates)

D'où le problème impérieux de l'assainissement, car si les nappes souterraines sont polluées, il faudra rechercher d'autres solutions pour satisfaire les besoins en eau potable.

Savez-vous que 1 m³ d'eau du robinet revient à 3,25 F, et, 1 m³ d'eau embouteillée à 1 800 F.

Ne gaspillons pas l'eau, ne la polluons pas, c'est une nécessité.

Le Commandant COUSTEAU a dit :

"Détruire l'eau est un suicide".

REPARTITION DES IMPOTS

FINANCES LOCALES

Dans les départements proches de l'isère, voilà comment se répartissent, en moyenne :

100 F de taxe professionnelle,
100 F de taxe d'habitation

Dpts	T.P.		T.H.	
	: Dpt	: Com-munes	: Dpt	: Com-munes
ISERE	: 27	: 73	: 30	: 70
AIN	: 33	: 67	: 30	: 70
SAVOIE	: 30	: 70	: 29	: 71
HAUTES-ALPES	: 41	: 59	: 35	: 65
DROME	: 43	: 57	: 40	: 60
ARDECHE:	: 41	: 59	: 37	: 63
LOIRE	: 26	: 74	: 26	: 74
RHONE	: 19	: 81	: 19	: 81

ORDURES MENAGERES

Initialement appelé SIECTOM (Syndicat Intercommunal d'Etudes pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères), ce syndicat s'appelle depuis le 1er janvier 1985 le : SYVROM (Syndicat de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères). Le désistement de quelques communes, la non création de l'usine d'incinération, mais par contre l'agrandissement de la décharge contrôlée de Vienne justifiaient pleinement ce changement de sigle.

L'entretien de la décharge a été confié à l'entreprise MASSE, déjà sur le site, pour un an, à compter du 1er mai 1985. Son coût est de 711 600 F T.T.C. L'ouverture s'effectue du lundi au samedi inclus, de 7 H à 19 H, soit 12 H par jour.

Le contrôle des bennes, des cubages, de la gestion seront effectués par du personnel Ville de Vienne dont la rémunération de 330 000 F sera facturée au SYVROM. Sous l'actuelle décharge passe le ruisseau du Malacombe canalisé. Des études complémentaires seront effectuées afin d'indiquer, si besoin est, la nature des interventions de renforcement. Ce travail d'études sera réalisé par la Société INGEVAL de Veyssilieu en relation avec le C.E.T.E. pour un montant de 190 000 F T.T.C.

Concernant Chuzelles, il nous semble nécessaire de rappeler quelques principes : à la carrière il est permis de déposer les gravats, branchages, coupes de gazon à l'exclusion de toutes ordures ménagères. Attention, il y a des contrevenants qui ont payé des amendes !

Le jour de ramassage pour la commune est le **vendredi après-midi**. Si les hommes de service laissent parfois quelques immondices, ayez la bonne volonté de les enlever. Nous aimerions tant avoir une commune propre malgré des dépôts sauvages effectués par des gens de l'extérieur.

FETE DES MERES

Comme tous les ans, les mamans de CHUZELLES étaient à l'honneur en cette journée du 2 Juin.

La Salle des Fêtes de CHUZELLES connaissait l'affluence et tout le monde put admirer les dessins qu'avaient réalisés les enfants des écoles pour honorer leurs mamans.

Monsieur le Maire, dans son discours, fit l'éloge des mères, remercia enfants et enseignants ainsi que toutes les personnes et associations présentes.

Il annonça également l'acquisition par le Conseil Municipal d'un projecteur de diapositives pour les enfants de l'école. Ensuite, ce fut le Vin d'Honneur et la traditionnelle distribution de brioches.

L'Association Familiale offrait à chaque maman une fleur accompagnée d'un compliment. Madame GUITOU, au nom de cette Association, remercia l'assistance et complimenta les mamans.

HUIT MAI

C'est sous une pluie battante que la population chuzelloise et environnante s'est retrouvée pour commémorer cette journée du 8 Mai.

La fanfare de SEYSSUEL apportait son concours toujours apprécié. Parmi l'assistance, on notait la présence de Monsieur CHAINTREUIL, Maire, des Conseillers Municipaux, de Monsieur FARULT, Président de la F.N.A.C.A. et de nombreux Membres de celle-ci, de Madame ROUX, directrice de l'école ainsi que des représentants des diverses Sociétés locales.

Après les discours et dépôts de gerbes offertes par la Municipalité et la F.N.A.C.A., eut lieu la traditionnelle minute de silence.

Tous les participants se retrouvèrent ensuite rassemblés pour le Vin d'Honneur offert par la Municipalité.

SIRC AT

S. I. R. C. A. T.

Ce sigle signifie "Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail." Il a été créé en 1976, par 30 communes de la région qui se sont inquiétées de la nécessité de réaliser un centre d'accueil, pour les jeunes handicapés pouvant assurer une activité manuelle.

C'est le quartier de Malissol, à Vienne, qui a été choisi pour son implantation. Prévu pour recevoir 60 personnes, les ateliers sont construits sur la zone industrielle, le foyer d'hébergement aux abords immédiats de la zone résidentielle ; la liaison entre les deux bâtiments étant facilitée par l'aménagement d'un passage souterrain, sous la route départementale CD 41.

Les travaux entrepris en janvier 1979 se terminèrent 2 ans plus tard, pour un coût global de 16 060 745 F, financés par diverses subventions, et, en grande partie par des emprunts. Le loyer maintenant versé au syndicat par l'association gestionnaire (A.F.I.P.A.E.I.M.) de ces établissements, permet le remboursement des annuités, ainsi que l'entretien, ou des aménagements complémentaires aux locaux.

Pour permettre le lancement de cette réalisation, chaque commune adhérente a dû participer financièrement afin de faire face aux frais de gestion du groupement et aux premières échéances ; ces avances sont maintenant totalement remboursées.

Précisons, pour les associations, qu'il est toujours possible en s'adressant au directeur du Centre (Tél. 85.83.35), d'organiser des visites qui seraient autant d'encouragements pour les moniteurs et pour les jeunes pensionnaires, heureux de

montrer les travaux qu'ils sont capables d'exécuter.

Malheureusement, d'autres encore, en plus grande difficulté, ne peuvent pas s'intégrer au fonctionnement de ces établissements, et c'est pourquoi est étudié actuellement un projet de construction nouvelle qui s'appellerait "Maison d'Accueil Spécialisée".

Bien sûr, le S.I.R.C.A.T. est prêt à participer à cette réalisation.

Souhaitons que ces réalisations répondent pleinement aux besoins de nos compatriotes handicapés et de leur famille!

RECENSEMENT MILITAIRE

Mois de Recensement	Mois de Naissance	L.C.R.	Mention à porter sur L.C.R. ou Etats néants
Juillet 1985	Novembre Décembre	1ère LCR	3ème période de l'année 1985
	Janvier 1968 Février	2ème LCR	
Octobre 1985	Mars 1968	1ère LCR	4ème période de l'année 1985
	Avril		
	Mai Juin	2ème LCR	
Janvier 1986	Juillet Août Septembre	1ère LCR	1ère période de l'année 1986
	Octobre	2ème LCR	
Avril 1986	Novembre Décembre	1ère LCR	2ème période de l'année 1986
	Janvier 1969 Février	2ème LCR	
Juillet 1986	Mars	1ère LCR	3ème période de l'année 1986
	Avril		
	Mai	2ème LCR	
	Juin		

SERVICES PUBLICS

SERVICES

- S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs
85 - 03 - 17
Gare d'ESTRESSIN : 85 - 10 - 68
- POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 montée Bon Accueil à
VIENNE - Tél : 85 - 04 - 61
- SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 85 - 18 - 18
- E. D. F. : Rue Denfert Rochereau et Rue Lelièvre à VIENNE
Tél : 53 - 60 - 20
Dépannage : Tél : 53 - 00 - 92
- SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 6, place st-martin à
VIENNE Tél : 85 - 16 - 18
- POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE
- PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE :
Tél : 57 - 96 - 45
- SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS
- CENTRE ANTI-POISONS : Hôpital E. HERRIOT à LYON
Tél : (7) 854 - 14 - 14
- S. M. U. R. : 85 - 85 - 40
- HOPITAL DE VIENNE : 85 - 75 - 50
- MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) 57 - 92 - 82
Dr DESTORS Tél domicile (VILLETTE-DE-VIENNE)
57 - 97 - 39
- CABINET MEDICAL à VILLETTE-DE-VIENNE : Tél :
57 - 94 - 02
- Dr MICHALON (SEYSSUEL) Tél : 85 - 85 - 93
- PHARMACIE : REYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE)
Tél : 57 - 99 - 21

CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE)
(Ancienne école enfantine)

Tel : 57 - 99 - 49

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)

Tél : 85 - 72 - 73

ADMINISTRATIONS

- SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél : 53 - 26 - 25
- HOTEL DES IMPOTS : 12, Rue Jean Moulin à VIENNE
Tél : 53 - 32 - 12
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Antenne de VIENNE)
Tél : 85 - 12 - 80 9, rue Victor Faugier
- PERCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place st-Pierre à VIENNE
Tél : 85 - 15 - 28
- MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 57 - 90 - 97
- MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile
Tél : 85 - 33 - 64
- 1er ADJOINT : M. CARRET Pierre les Martinières
Tél : 57 - 90 - 64
- 2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél : 85 - 83 - 36
- 3e ADJOINT : M. FARULT Georges à st-Maurice
Tél : 57 - 91 - 73
- 4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle le Verdier
Tél : 57 - 91 - 66
- SECRETAIRE DE MAIRIE : M. JANET André le village
Tél : 57 - 91 - 51
- ENSEIGNEMENT OU SERVICE S'Y RATTACHANT

ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 50 - 90 - 76

DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire

GARDERIE SCOLAIRE

Nous signalons aux parents intéressés que, à la rentrée de Septembre, une garderie extra-scolaire pourrait être ouverte et accueillerait tout enfant scolarisé à CHUZELLES.

Afin que les modalités de fonctionnement de ce nouveau service répondent mieux aux désirs des usagers, nous demandons aux parents ayant l'intention d'y inscrire leurs enfants, de se présenter en mairie le plus rapidement possible.

Par avance, nous les en remercions.

VOIRIE

Malgré un hiver très rude, notre réseau routier n'est pas si défectueux que l'on aurait pu le craindre. Les intempéries de janvier ont causé quelques difficultés de circulation. Pour y remédier de notre mieux, du sel a été répandu à certains points dangereux, ainsi que 15 T de gravette par notre cantonnier et des bénévoles malgré un froid sibérien. Notons que des tas de sable et de graviers sont déposés sur les bords des chaussées avant l'hiver et sont à la disposition des usagers en difficulté sur des portions de route accidentée.

C'est après un redoux tant attendu que des dégâts sont apparus, en particulier sur la V C 1, route des Martinières où une réfection complète de la chaussée a été nécessaire sur une centaine de m².

Une partie des routes a été protégée par des barrières de dégel souvent maudites par les poids lourds.

Autres dégâts causés ceux-là par la pluie : à St-Maxime sur la V C n° 11 où s'est produit un important glissement de la chaussée ; un apport d'enrochement a été nécessaire ainsi qu'une cinquantaine de m³ de tout venant pour la remise en état par l'entreprise Simon.

TRAVAUX

Comme vous avez pu le constater, l'élargissement de la V C 1 aux Martinières a été exécuté dans de bonnes conditions par l'entreprise Romet. Le revêtement de la chaussée par un bicouche vient d'être réalisé début juin.

Nous espérons que l'amélioration de circulation vous fera vite oublier les tracas d'une route barrée pendant les travaux.

Des améliorations ont été exécutées à l'intersection du CD 36 et de la VC n° 4 par un petit élargissement et la démolition du mur de l'ancienne école.

Des travaux de revêtement auront lieu sur la VC n° 13 à Pauphile.

Le fauchage des bordures de route, par l'élagueuse du SIVOM sera certainement réalisé lorsque ce bulletin paraîtra.

Notons que le SIVOM a renouvelé ses marchés de réfection et revêtement aux entreprises DUMAS-SACER, pour un délai de deux ans.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

KINOSSIAN

Alexandra

née le 19.12.1984 à Lyon 2° - 69

GAYVALLET

Edwige Marie Elisabeth Yvette

née le 19.02.1985 à Sainte-Colombe - 69

MAESTRO

Adeline Lucie

née le 07.03.1985 à Vienne - 38

MARCONNET

Morgane Béatrice Héloïse

née le 11.03.1985 à Lyon 8° - 69

PLISSONNIER

Virginie Martine Louise

née le 19.04.1985 à Villeurbanne - 69

JOCTEUR

Aurélie

née le 28.04.1985 à Sainte-Colombe - 69

GARDINTE

Fallon

née le 30.04.1985 à Sainte-Colombe - 69

BESSON

Bénédicte Marie Fanny

née le 11.05.1985 à Vienne - 38

MOSER

Patricia

née le 16.05.1985 à Oullins - 69

CHASSAUBENE

Marc

né le 28.05.1985 à Sainte-Colombe - 69

M A R I A G E S

-:-:-:-

BERTRAND

Alain Maurice

VALETTE

Josiane

15 juin 1985

D E C E S

-:-:-

DANIELE

Pierre Jean Marc René

le 27.12.1984 à Chuzelles

DAILLET

Pierre Henri

le 29.01.1985 à Chuzelles

GATEL

Georges Henri

le 02.02.1985 à Chuzelles

CARRET

Maurice Maxime Joseph

le 09.02.1985 à Chuzelles

GONIN

Denise Juliette

le 21.05.1985 à Bron - 69

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

TIMBRE FISCAL pour demande :

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

- de CARTE NATIONALE d'IDENTITE : 105 Fr

- de PASSEPORT : 335 Fr

SECRETARIAT -

-o-o-o-o-o-

Ouvert le MARDI de 9 H à 12 H
le jeudi de 9 H à 12 H
le vendredi de 17 H 30 à 19 H 30

PERMANENCES DES ELUS :

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

le MARDI : Monsieur CARRET Pierre, 1er adjoint
ou Madame GARDAIS Michèle, adjointe
le JEUDI : Monsieur CHAINTREUIL Jean, MAIRE
le VENDREDI : Monsieur PLANTIER Joseph, adjoint
ou Monsieur FARAUULT Georges, adjoint

DEMANDE de Carte nationale d'identité ou de Passeport .

Renseignements demandés :

NOM (1) _____

EPOUSE-VEUVE _____

Prénoms _____

Né (e) le _____

à _____

Signalement (2) : Taille : _____ S.P. _____

Domicile _____

FRANÇAIS par (3) _____

PERE : Nom et prénoms (1) _____

_____ Né le _____

à _____ Nationalité _____

MERE : Nom de jeune fille et prénoms (1) _____

_____ Née le _____

à _____ Nationalité _____

État du demandeur : célibataire, marié (e), veuf (ve), divorcé (e) - (4)

A présenter : Livret de famille

A indiquer : couleur des yeux pour passeport.

A fournir :

2 photographies de face , sans coiffure,
sur fond neutre

I timbre fiscal de 115 F pour carte identité
de 335 F pour passeport.

HISTOIRES DROLES

Un morceau de sucre follement épris d'une petite cuillère lui demande, le coeur battant :

- Où pourrions-nous prendre un rendez-vous ?

Et la petite cuillère de lui répondre :

- Dans un café...

Un touriste français s'est perdu dans le fameux brouillard de Londres. Comme quelqu'un le heurte soudain, il lui demande :

- Vous ne savez pas de quel côté est la Tamise ?

- Certainement. Elle est juste derrière moi !

- Vous en êtes sûr ?

- Je pense bien. J'en sors à l'instant...

Un petit garçon revient de l'école, le tablier percé de trous.

- Ciel ! s'écrie la maman toute pâle. Que s'est-il passé ?

- Ben... fait le petit garçon, on a joué au marchand de fromages et j'étais le gruyère !

UNE FAMEUSE HISTOIRE

La veille de Noël, jour de pluie, sur la route de PARIS, un V. R. P. rentre à son domicile après une semaine de visite chez ses clients. Le temps est long, seul dans sa vieille deux chevaux. A la sortie d'une ville, un auto-stoppeur lui fait signe, il s'arrête et le voyageur ne se fait pas prier pour s'engouffrer dans le véhicule en jetant sur la banquette arrière un sac de toile et une guitare.

" Zut ! un hippie, s'exclame-t-il. Vous allez à PARIS même ? - Oui, à la Porte St-Denis. - Parfait, c'est dans mon coin."

Mais le passager n'est pas bavard. Vous venez de loin comme ça ? - Plus bas, dans l'Ardèche, on vit en groupe entre copains. - Ha oui, une communauté ? - Appelez-le comme ça ? - Et comment arrivez-vous à vivre ? - On fait un peu d'agriculture, juste assez pour bouffer, le reste du temps c'est relaxe. - C'est la belle vie, dites-le ! - Venez nous rejoindre, il y a de la place." Le V. R. P. éclate de rire. " Mais bien sûr, je vais débarquer dans votre truc avec ma femme et mes cinq gosses. - Bof ! pourquoi pas. Vos gamins respireront au moins le bon air." Le conducteur se met à rêver lorsque bien avant PARIS un coup de sifflet interrompt brusquement un songe à peine commencé. Il stoppe et un képi apparaît. " Vous roulez à 80 Kms/h

38
dans une traversée de village. Le radar vous a contrôlé. Vos papiers". Le gendarme paraît de mauvais poil, tout l'après-midi sous la pluie; il fait le tour de la voiture, demande que l'on actionne les phares, les clignotants; tout y passe -sept infractions-. Le pauvre V. R. P. est effondré." Ils vont me sucrer mon permis, dit-il à son passager." Après le conducteur, le gendarme s'intéresse aussi à l'auto-stoppeur. Un hippie ? mais les papiers sont en règle.

39
La voiture repart dans la nuit. La conversation n'a pas repris. A l'arrivée à PARIS, avant de prendre congé, le hippie interroge : "Vous venez prendre un verre ?

- Non merci, dit l'autre, cette histoire de police nous a retardé, j'ai les jouets des gosses dans la malle de la voiture, il faut que je rentre. Ils ont dû mettre leurs souliers dans la cheminée."

Le hippie sort alors de sa poche un objet sombre. "Tenez, vous mettrez ça dans les vôtres."

Le conducteur éclaire le plafonnier et reconnaît alors le ... carnet de contraventions du gendarme !

Dehors, il pleut toujours et l'auto-stoppeur a disparu.

+++++

Bulletin tiré à 520 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

JUIN 1985